



ACADEMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle du Second degré
Enseignements Généraux
Technologiques et voie
professionnelle

Affaire suivie par:
M. Philippe CACHAT
la Ipr EPS

M. Jonathan GAUTIER
Chargé de mission SN
jonathan.gautier@ac-mayotte.fr

Inspection pédagogique régionale -
EPS

Tsingoni, le 06/04/2024

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régionale
Education Physique et Sportive

A
Mesdames et Messieurs les enseignants
d'EPS
s/c
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet:

- Eléments de cadrage liés à **l'accès au lagon et au savoir nager**.
- Critères et priorités attachés aux demandes établissement et attribution des créneaux du savoir nager et accès au lagon

I Eléments de cadrage :

L'accès au lagon sur l'académie de Mayotte répond à un double objectif :

- Accéder au parc- patrimoine marin, découvrir son écosystème, s'en émerveiller pour mieux le préserver.
- Apprendre à nager, se sauver, (sauver autrui) en étant toujours plus autonome dans le milieu. Ce faisant, accéder progressivement et en toute sécurité aux loisirs sportifs nautiques que peut offrir l'ensemble du territoire. Dans ce contexte, l'enseignement de la natation s'inscrit prioritairement autour de logiques sécuritaires et utilitaires (CA2).

Le déploiement de l'activité en académie rencontre aussi de réels obstacles qu'il convient de considérer. Trop d'élèves se déplacent toutes les semaines mais n'accèdent ni à la possibilité d'observer les fonds marins, ni à l'autonomie attachée au savoir « partir et revenir ». Dès lors dans le respect de la « **fiche recommandations pédagogiques** » qui accompagne ce document de cadrage, il revient aux équipes EPS d'analyser les contraintes qui pèsent, de réfléchir les dispositifs pédagogiques capables de garantir l'accès à l'un et/ou l'autre des deux objectifs cités.

De l'analyse du couple « coûts/bénéfices » attaché à cet enseignement découle plusieurs possibilités ;

Recommandations pédagogiques (fiche type) non tenues → l'activité « savoir nager » ne peut être programmée.

Recommandations pédagogiques non tenues mais nécessité d'accéder au lagon pour faciliter les fonctionnements collectifs en cas d'installations intra-muros insuffisantes → séquence PMTG, en privilégiant les projets inter-disciplinaires. **MNS non obligatoire**

Recommandations pédagogiques tenues → séquence savoir nager peut-être programmée. **MNS obligatoire**

Dans cette éventualité et si les politiques établissement le permettent, il est également possible d'installer une première séquence PMTG en cycle 3 puis une seconde en cycle 4 visant le savoir nager. A ce jour, il s'agit de la configuration qui offre sur le territoire les meilleures statistiques de réussite ASNS.

Sur l'académie de Mayotte, la construction des savoirs fondamentaux se vérifie sur de faibles pourcentages dans le 1^{er} degré. Dès lors, elle se poursuit largement au collège. Le savoir nager ne fait pas exception et son enseignement comme sa validation pourrait prendre corps sur **le cycle 4**. Conformément à la note de service du 28/02/2022¹, les enseignants d'EPS font passer le test et en délivrent les attestations de réussite (ASNS) lorsque ces dernières se vérifient.

Pour rappel, les programmes d'EPS de la voie professionnelle² précisent que « *tout doit être mis en oeuvre pour qu'un élève n'ayant pas validé cette compétence fondamentale à l'issue du collège puisse satisfaire au test "savoir-nager". Le savoir nager demeure un enjeu de santé publique ...* » et la fiche de recommandations pédagogiques a été réfléchie dans cette logique.

A côté des aspects structurels et de l'ingéniosité des dispositifs pédagogiques proposés par les équipes (direction-EPS), l'efficacité attachée à l'acte d'enseigner-faire apprendre reste entière. Pour accompagner les enseignants dans leur montée en compétence natation lagon, des productions didactiques **académiques** seront largement diffusées à compter du 1^{er} juin 2024 ; Citons

- Les 3 livrets de « la mallette pédagogique Natation – savoir nager à Mayotte »
- Tests intermédiaires à activer entre le pass nautique et l'ASNS
- Fiches épreuves dédiées aux rencontres UNSS non nageur (programme Académique 24/25)
- Mémento Sécurité PMTG

II Les priorités pour l'attribution des créneaux natation sont les suivants:

- Savoir-nager en collège 1er cycle
- Savoir-nager pour les établissements ayant des problématiques d'installations
- Savoir-nager en collège 2ème cycle
- Savoir-nager en lycée
- Savoir-nager à l'AS – Dispositif « défis non nageurs »

Vous voudrez bien renseigner avec la plus grande précision **le tableau** qui accompagne cette lettre de cadrage. Cet outil permettra également de mieux cerner des contraintes pouvant impacter le temps d'apprentissage et la continuité de vos enseignements

Le retour du document est attendu pour le **19 avril 2024** à l'adresse mail suivante:
jonathan.gautier@ac-mayotte.fr, copie à **ia-ipr.eps@ac-mayotte.fr**

Philippe CACHAT

la Ipr Académie de Mayotte



¹ Bulletin officiel n° 9 du 3 mars 2022

² Page 10; BO spécial n° 5 du 11 avril 2019